



GemengFiels

Larochette, le 15.07.2026

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance des intéressés que **le rôle de la Période du 01.04.2026-30.06.2026 concernant les taxes d'eau, de canalisation et d'enlèvement des ordures** est déposé à l'inspection du public au secrétariat communal pendant 10 jours.

pour le collège échevinal

le bourgmestre



le secrétaire